

**Condamnation des journalistes Ferdinand Ayité et Isidore Kouwonou:
Les organisations professionnelles
de la presse togolaise réagissent**
Lire le communiqué à la page 4

www.lesopinion.tg

Révisé N°018/14/03/01/NAAC

Nouvelle Opinion

Hebdomadaire togolais d'informations générales, d'analyses et de publicité
N°813 du 20 Mars 2023 / Prix : 250 FCFA

Rôle des partis politiques dans le monde :



UNIR s'inspire de l'expérience de la Chine sous le charisme du PCC

P.3

Commonwealth : Le Togo a participé à sa 1ère réunion des ministres des affaires étrangères

P.3



FESMA : Kara donne le ton de la 2ème édition

P.5

TRADE:express
Virement instantané

BANK OF AFRICA
BMCE GROUP
www.bootogo.com

Tourisme

Le Togo et le Sénégal envisagent un accord de coopération dans la culture

Le Jeudi 16 mars dernier, le ministre de la culture Pierre Lamadokou a eu un entretien avec l'ambassadrice du Sénégal au Togo Mme Fall Ba Rokhaya.

Au cours de cette rencontre, les deux personnalités ont envisagé de



Le ministre Lamadokou (g) et Fall Ba Rokhaya (dt)

signer un accord de coopération, notamment dans les secteurs du tourisme et de la culture. Il a été convenu de formaliser un accord de coopération dans les domaines culturel et touristique entre les deux pays.

Le ministre Lamadokou s'est réjoui de l'excellen-

ce des relations d'amitié entre le Sénégal et le Togo. Il a promis œuvrer davantage pour une coopération sud-sud. Pour sa part Mme Fall Ba Rokhaya a promis de revenir sitôt pour la concrétisation de cette coopération.

La Rédaction

Déclaration des biens et avoirs :

Le président de la HAPLUCIA a ouvert le bal dans une transparence totale

Dans la dynamique de déclaration des biens et avoirs, le président de la HAPLUCIA Kimelabalou Aba a ouvert le bal le mardi 14 mars dernier pour donner l'exemple aux autres assujettis à cet acte. C'est Mme Awa Nana-Daboya, médiateur de la République qui a officiellement reçu cette déclaration. Elle était assistée d'un greffier, d'un assesseur et d'un huissier qui ont scellé l'enveloppe à la fin de la procédure.

Selon l'article 145 de la constitution togolaise, le Président de la République, le Premier ministre, les membres du gouvernement, le président et les membres du bureau de l'Assemblée Nationale et du Sénat, les présidents et les membres des bureaux de la Haute



Le président de HAPLUCIA (dt) lors de la déclaration de ses biens et avoirs

Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication, du conseil économique et social, de la commission nationale des droits de l'homme, les

membres du conseil supérieur de la magistrature, les magistrats des cours et tribunaux, les directeurs des administrations centrales, les directeurs et comptables des établissements et des entreprises publics, doivent faire, devant le Médiateur de la République, une déclaration de leurs biens et avoirs, au début et à la fin de leur mandat ou de leur fonction. Notons que la loi organique adoptée en janvier 2020 et modifiée en juillet 2021 précise qu'en aucun cas le contenu de la déclaration de patrimoine ne peut faire l'objet de publication par des tiers sans autorisation expresse du déclarant. Seul le déclarant peut décider de publier toute autre partie de sa déclaration. Comme le sujet suscite depuis un

moment intérêt au sein de l'opinion qui se demande si tous ceux qui sont appelés à le faire suivront à la lettre les dispositions de la Constitution, le gouvernement a invité tout un chacun à respecter cette disposition inscrite dans la norme suprême de l'Etat.

Dans le même ordre d'idées, à peine nommé il y a quelques semaines, le nouveau président de la Haute Autorité de Prévention de Lutte contre la Corruption et les Infractions Assimilées (HAPLUCIA), Aba KIMELABALOU s'est donc acquitté de l'obligation constitutionnelle de déclaration de ses biens et avoirs.

Après avoir accompli cet acte républicain, le magistrat Kimeleabalou a expliqué avoir reçu le formulaire

de déclaration qu'il a rempli en renseignant tous ses biens et avoirs. Il s'est réjoui pour la simple raison qu'il fait partie des premières personnes à observer cette obligation de déclaration des biens et avoirs.

Pour lui, c'est une obligation en matière de bonne gouvernance et de transparence. Rappelons que selon la loi, les assujettis ont l'obligation de déclarer les biens immeubles qui sont supérieurs à 50 millions FCFA et les biens meubles supérieurs à 20 millions FCFA.

Elom



Aba Kimelabalou, président de HAPLUCIA

Nouvelle OPINION
 Hebdomadaire togolais d'informations générales, d'analyse et de publicité
 Récepissé n°0149/14/03/01/HAAC
 Siège: Adidaxidin, Pavée prolongé, 2ème carré après Pharmacie Le Galien
Directeur de Publication:
 El Hadj TCHAGNAO Arimiyao
 Cel:91 36 37 55
 jeantchagnao@yahoo.fr
Secrétariat de la Rédaction:
 Agbékponou Junior
Rédacteurs :
 Tchagnao
 El Hadj Arimiyao
 Agbékponou Junior
 Ramzad
 Maroïne Tchagnao
 Pierre Pouli
Imprimerie:
 La Colombe
Tirage :
 2.000 exemplaires

Primature :**Aba Kimélabalou reçu par Mme le Premier Ministre**

Le mardi 14 mars 2023, le nouveau président de la Haute Autorité de Prévention et de Lutte contre la Corruption et les Infractions Assimilées (HAPLUCIA), Aba Kimelabalou a été reçu par le Premier ministre. La rencontre entre les deux personnalités intervient plus d'un mois après la nomination de ce magistrat à la tête de cette institution. Il faut souligner que le nouveau président de la HAPLUCIA a été nommé par décret présidentiel le 24 janvier dernier.



Une vue de l'audience

Le juge Aba est allé présenter à Mme le PM les défis qui l'attendent à la tête de cette

institution. Mme le Premier Ministre a saisi l'occasion pour prodiguer des conseils et don-

ner des orientations au nouveau Président de la HAPLUCIA pour accomplir dans la sérénité sa

mission.

Le juge ABA a souhaité une adoption de la stratégie natio-

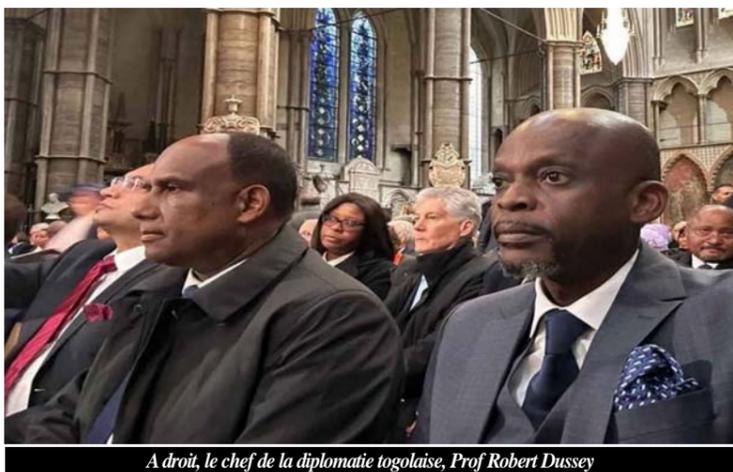
nale de prévention de lutte contre la corruption et les infractions assimilées et le renforcement des dispositifs juridiques et textes institutionnels de la prévention et la lutte contre la corruption.

Pour réussir la mission qui lui est assignée, le Président de la HAPLUCIA entend mener des sensibilisations et informer la population pour lui permettre de s'approprier les outils de prévention et de lutte contre la corruption. A cet effet, il s'engage à faire de ces populations, des alliés stratégiques dans l'accomplissement de sa mission.

La Rédaction

Commonwealth :**Le Togo a participé à sa 1ère réunion des ministres des affaires étrangères**

Représenté par le Prof Robert Dussey Chef de la diplomatie, le Togo a participé à Londres à la réunion des ministres des affaires étrangères du Commonwealth le 15 mars dernier. Le ministre Togolais des affaires étrangères était dans la capitale de l'Angleterre depuis lundi 13 mars dans le cadre des activités de la semaine du Commonwealth.



A droit, le chef de la diplomatie togolaise, Prof Robert Dussey



Photo de famille des participants

Le Togo a donc honoré sa première participation à la traditionnelle réunion de cette organisation.

Ce 22e sommet a réuni au Marlborough House, les responsables de la diplomatie des Etats membres. L'objectif de cette rencontre est de passer au peigne fin les défis communs, dans un contexte de renforcement de la résilience des pays. Le Chef de la diplomatie togolaise le Prof Robert Dussey a touché du doigt la situation sécuritaire au Sahel et les mouvements des groupes terroristes dans la sous-région ouest-africaine. Il a rappelé les initiatives prises par le

Togo pour faire face à ce phénomène. Le ministre des affaires étrangères a lancé un appel au Commonwealth pour soutenir les efforts des

Etats concernés.

Plusieurs sujets liés à la mise en œuvre des recommandations et décisions du dernier Sommet des Chefs

d'Etat et de Gouvernement, le financement de la résilience climatique et de la durabilité environnementale, le commerce intra-communautaire

et la connectivité numérique ont été évoqués au cours de cette réunion.

ALASSANI A.

Digue de Sidiki**Le ministre Yark Damehame réceptionne provisoirement l'ouvrage**

Le ministre de la sécurité et de la protection civile Gal Yark Damehame a réceptionné le vendredi 17 mars dernier la digue de Sidiki dans le canton de Toaga.

Il s'agit d'une réception provisoire des travaux qui ont duré sept (07) mois.

La réalisation est éva-



Le ministre Yark (a u micro) lors de la réception de l'ouvrage

luée à un montant de 85 FCFA.

millions 390 mille de

Les travaux ont été

réalisés par l'entreprise EEBTP.

Selon les informations parvenues à notre rédaction, la réception finale est prévue pour le mois de mars 2024. Rappelons que la digue de Sidiki construite en 2021 a été endommagée par les crues.

Stanislas A.

Rôle des partis politiques dans le monde :

UNIR s'inspire de l'expérience de la Chine sous le charisme du PCC

Le parti politique Union pour la République (UNIR), le Parti Communiste Chinois (PCC) et autres partis politiques issus de différents coins du monde ont tenu le mercredi 15 mars dernier une vidéoconférence pour un partage d'expériences et de visions. Ce dialogue de haut niveau a connu la participation de plus de 500 partis politiques et 1000 participants.



Des cadres du parti UNIR



Une vue de l'assistance

C'est Xi Jinping, Secrétaire Général du comi-

té central du PCC et président chinois qui a présidé la cérémonie d'ouverture de cette réunion. Cette vidéoconférence a servi de cadre de discussion

et d'échanges entre dirigeants et organisations politiques de rechercher et de trouver des bases saines pour bâtir une société de paix, juste et moderne tout en tenant compte des réalités de chaque pays. Avec pour thème " la voie vers la modernisation : la responsabilité des partis politiques ", cette rencontre se situe dans le cadre d'une marche vers un monde plus moderne et meilleur avec un rôle des partis politiques, instruments de conquête du pouvoir et de réalisations des aspirations légitimes des peuples.

leur économie. Une nouvelle vision qui selon elle, a permis de mettre en place des mécanismes et des politiques publiques propices à une prospérité partagée. Pour mener à bien ces différentes politiques publiques dans un Togo multi-ethnique, elle a fait comprendre aux autres que le Président de leur grand parti a opté pour une gouvernance concertée dans le sens de renforcer l'inclusion et l'harmonie sociale.

Pour la circonstance, Xi Jinping, a salué tous les partis politiques et participants présents. Il a ensuite montré les pistes de réflexions allant vers une véritable modernisation avant de dévoiler la liste des initiatives pour l'avènement d'une communauté de destin où la paix, la prospérité, l'harmonie, le développement, l'enrichissement mental sont des valeurs les mieux partagées. Il a surtout exprimé le vœu de travailler en intense collaboration avec tous les partis politiques du monde pour un développement complet et intégral des peuples.

Inscrit dans la préservation de la paix, de la stabilité et de la sécurité, et malgré les progrès enregistrés dans le cadre du processus de sa modernisation, la PA a fait savoir que le Togo, à l'instar de la plupart des Etats africains, poursuit ses efforts en vue d'augmenter sa production nationale.

Au regard de l'urgence que requièrent les défis qui restent à relever, la militante Yawa Djigbodi Tsegan a expliqué qu'il pourrait être judicieux de regarder avec une attention toute particulière le modèle que le PCC a pu bâtir, à travers son siècle de vie, pour amener la Chine au niveau actuel d'industrialisation et de développement.

Représentant le Président national du parti UNIR, la militante Yawa Djigbodi Tsegan, Présidente de l'Assemblée Nationale a souligné que dans cette quête de bien-être des populations, leur grand parti UNIR, sous le leadership du Chef de l'Etat Faure Essozimna Gnassingbé, a opéré depuis 2012 de profondes transformations de

Dans cette optique, elle n'a pas manqué de partager ensemble avec les autres l'initiative de promotion d'un dialogue entre les civilisations à travers des interactions de même qu'une coopération intensive dans les domaines tels que l'éducation, la science, la culture, le sport ou le tourisme.

Elom

Condamnation des journalistes Ferdinand Ayité et Isidore Kouwonou: Les organisations professionnelles de la presse togolaise réagissent



COMMUNIQUE DES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES DE LA PRESSE TOGOLAISE

(Relatif à la condamnation de journalistes)

C'est avec un immense regret que les organisations professionnelles de presse ont appris ce 15 mars 2023, la condamnation à 3 ans de prison ferme assortie d'une amende de 3 millions de fcs et l'émission d'un mandat d'arrêt contre les confrères Ferdinand AYITE et Isidore KOUWONOU, respectivement Directeur de publication et rédacteur en chef du bimensuel « L'Alternative ».

Les organisations professionnelles de la presse togolaise condamnent cette décision de justice et élèvent une vive protestation contre cet énième harcèlement contre les confrères dans une affaire qu'on croyait pourtant réglée.

En effet, les confrères Ferdinand AYITE, Isidore KOUWONOU et feu Joël EGAN du journal « Fraternité », étaient visés par une plainte en diffamation des Ministres Kodzo ADEDZE du Commerce et Pius AGBETOMEY de la Justice, selon un communiqué du Procureur de la République. Plainte déposée à l'issue d'une émission (« L'autre journal ») animée sur la chaîne Youtube du journal « L'Alternative ». Cette procédure judiciaire avait abouti à une garde à vue puis une détention des confrères à la prison civile de Lomé.

Les infortunés ont recouvré une liberté provisoire le 31 décembre 2021 après avoir présenté sur leur chaîne des excuses publiques exigées par les deux ministres. C'est avec étonnement que les organisations de presse constatent la remise au goût du jour de cette affaire qu'on croyait pourtant close, d'autant plus qu'à la veille de la libération de nos confrères, le ministre ADEDZE, interpellé sur le sujet lors de son passage dans une émission sur « Kanal Fm », avait déclaré urbi et orbi que cette affaire est définitivement close.

Les organisations de presse dénoncent une volonté manifeste de museler le journal « L'Alternative » en particulier et la presse togolaise en général, en témoigne le lot de procès intentés ces derniers temps contre plusieurs journaux. Les organisations professionnelles de la presse togolaise attirent l'attention des autorités du pays et de la communauté internationale sur un phénomène attentatoire à la liberté de presse qui consiste à régler des comptes aux journalistes via l'appareil judiciaire.

Les organisations professionnelles de presse sont très préoccupées par la situation délétère dans laquelle végète la presse togolaise. Elles plaident pour la réécriture de l'article 3 alinéa 2 et l'article 156 du Code de la presse et de la Communication.

Pour les organisations de presse

FAIT A LOME LE 16/03/23

OTM Fabrice Kpomezi, CONAPP Ariniyao Tchagnao, PPI Isidore Akolior, URATEL Modeste Messan, ATOPPEL Hélène Doubidji, UJIT Alalo Guy Marcio, SYNJET Nephthali Ledj

FESMA :

Kara donne le ton de la 2ème édition

Comme annoncé au lancement du Festival International la Marmite (FESMA), la 2ème édition s'élargit à toutes les régions du Togo. Une démarche inclusive dont le bal a été ouvert les 17 et 18 mars 2023 dans la ville de Kara.

C'est le Palais des Congrès de cette ville qui a abrité la première étape de ce festival culinaire. Un rendez-vous qui s'est déroulé autour des discussions placées sous le thème : " Cuisine et 0 faim dans le monde : quelle synergie pour atteindre les objectifs ? ".

Au programme de ce festi-



La table lors du lancement de l'édition 2023

val, l'édition 2023 offrira un cadre à la réflexion sur les nouveaux paradigmes à adopter ainsi que les mesures à mettre en œuvre pour changer le système mondial d'ali-

mentation et d'agriculture pour combattre la faim dans le monde.

L'étape de Kara a été meublée par plusieurs activités à savoir la foire culinaire

et expositions ouvertes au grand public, un salon de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche et un colloque qui a permis de rassembler différents acteurs de la chaîne agricole et des universitaires. Outre ces activités, des conférences-débats et un buffet de dégustation des mets de la région de la Kara étaient également au cœur de l'évènement.

Pour Jean-Paul Agboh-Ahouélé, Directeur Général de Focus Yakou et Commissaire du FESMA, cette tournée traduit la volonté d'une démarche inclusive de

l'organisation et répond également à la demande de plusieurs associations qui sont de plus en plus préoccupées par la question de la promotion du "consommer local" et de la cuisine saine ainsi que de la filière bio.

Rappelons que la deuxième édition du FESMA se tiendra du 26 avril au 7 mai 2023 au Centre Togolais des Expositions et Foires (CETEF), autour du thème : " Cuisine et ODD : repenser la culture, le partage et la consommation des aliments ".

ELOM

Trafic et commercialisation d'espèces fauniques protégées :

Quatre trafiquants arrêtés avec plus de cent-soixante kilogrammes de défenses d'éléphants et déposés

Le Togo est confronté au trafic et à la commercialisation d'espèces fauniques protégées affectant particulièrement les éléphants. En effet, les agents de l'Office Central de Répression du Trafic Illicite de Drogue et du Blanchiment (OCRTIDB) appuyés par le Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières (MERF) en collaboration avec EAGLE-Togo ont procédé à l'interpellation de quatre présumés trafiquants le 10 mars 2023, au moment où ils s'apprêtaient à conclure la vente de sept grosses défenses d'éléphants. Une perquisition immédiate au lieu de stockage de ces produits illicites, a permis de saisir douze autres grosses défenses d'éléphants, dont cinq sculptées et polies, deux petites pointes d'ivoire, treize statuettes en ivoire, un collier en ivoire, deux peaux de félins dont le lion, deux mandibules qui semblent être celles d'être humain et une tête de phacochère.

Trois présumés trafiquants ont d'abord été arrêtés dans un quartier périphérique de Lomé en possession de sept grosses défenses d'éléphant qu'ils tentaient de vendre. Le chauffeur qui a convoyé les produits, a réussi à s'échapper, mais le lendemain, avec la diligence des agents, il a été arrêté.

Arrêtés pour flagrant délit de détention, de circulation et de commercialisation de dépouilles d'espèces animales intégralement protégées par la CITES et les textes togolais portant classification et protection des espèces

sauvages, les nommés TEVI Luc, le chef du groupe, Abel DZOKPE, OURO-KPASSE Nazif et TSALI Koffi, sont d'abord mis en garde à vue, avant d'être déferés le 17 mars 2023, à la prison civile de Lomé, après avoir reconnu les faits à eux reprochés devant le procureur. Ils encourent une peine de prison allant d'un à cinq ans et d'une amende d'un (01) million à cinquante (50) millions de Francs CFA.

Aussi, l'article 761 du nouveau code pénal dans son volet environnement, sanctionne toute personne qui détruit ou fait le commerce direct ou indirect sans droit d'espèces animales ou végétales à une peine d'un à cinq ans d'emprisonnement et d'une amende d'un million à cinq millions de francs CFA sans préjudice de toute autre disposition au code.

Dans un premier temps, les trafiquants pour la transaction illégale, ont amené sept grosses défenses d'éléphants qu'ils ont soigneusement dissimulées dans deux sacs à céréales. Une perquisition au lieu du stockage et habitat du chef du groupe, a permis de saisir encore douze autres défenses d'éléphants, dont cinq pointes d'ivoire sculptées et polies, sept statuettes en ivoire, six petites statuettes en ivoire, un collier en ivoire, deux petites pointes d'ivoire, dix-neuf morceaux de peaux de léopard, cinquante-un morceaux de peaux de lion, deux mandibules suspectées de celles humaines et un crâne de phacochère. La per-



Une vue des trafiquants arrêtés

quisition des domiciles des deux autres présumés n'a permis de trouver aucun autre produit ou autre dépouille d'animal intégralement protégé.

La lutte contre la criminalité faunique prend une nouvelle dimension avec cette arrestation de ces quatre présumés trafiquants de faune. Même si les défenses d'éléphants saisies ne proviennent pas de la faune et des réserves du Togo, le pays reste une plaque tournante d'exportation et de transit de spécimens d'animaux de faune et de flore sauvages. Mais les autorités, à part les textes nationaux et internationaux sur la protection des espèces protégées ratifiés, s'activent en contribuant à la lutte contre la criminalité liée au trafic illicite d'espèces de faune et de flore sauvages tout en assurant une sécurité environnementale.

En effet, la saisie des défenses d'ivoire en provenance des autres pays est légion. EAGLE-Togo s'efforce d'appuyer les efforts du gouvernement dans cette lutte. Avec une centaine d'éléphants, le problème du

Togo est qu'il constitue une plaque tournante de transit pour le transfert illicite des ivoires. Le MERF a enregistré plusieurs cas de saisies d'ivoire.

Les plus importantes qui ont fait l'objet de médiatisation et de poursuites judiciaires sont celles opérées courant de l'année 2013 jusqu'en 2016. Ainsi, environ 90 trafiquants d'espèces fauniques protégées et leurs produits ont été arrêtés au Togo, selon le ministère en Charge de l'Environnement.

L'ensemble de la communauté qui travaille à la préservation de la nature s'accorde sur la nécessité d'adopter une démarche sur trois fronts : lutte contre le braconnage, lutte contre le trafic d'ivoire et réduction de la demande. Mais le réseau EAGLE préconise la répression des trafiquants fauniques, ceci pour dissuader d'autres éventuels trafiquants. Et selon le coordinateur assistant d'EAGLE-Togo, " tout cela ne peut aboutir efficacement que s'il y a une prise de conscience de tous les acteurs impliqués dans cette lutte, en combattant sérieusement la cor-

ruption

Selon le Coordinateur national par intérim d'EAGLE-Togo, cette saisie démontre à suffisance que malgré les efforts des autorités et des organisations non gouvernementales dans la lutte contre la criminalité faunique, des individus cachent toujours des stocks de trophées d'espèces protégées menacées d'extinction et passent par tout moyen pour se livrer au commerce illicite international. " Pour renforcer la lutte contre cette criminalité faunique, il devient alors impératif que des stratégies soient repensées par tous les acteurs impliqués, afin de démanteler tous les réseaux de trafiquants d'espèces de faune et de flore sauvages protégées au Togo ", a-t-il ajouté.

Cette nouvelle arrestation démontre que le réseau du trafic d'ivoire est toujours à pied d'œuvre pour tenter d'alimenter le marché noir qui contribue à la criminalité environnementale et porte atteinte à la sécurité des États. En effet, le trafic de faune est lucratif, augmente la corruption, est liée à d'autres formes de trafic et finance des groupes mafieux, voire terroristes et extrémistes dans de nombreux pays. Les défenses d'éléphant restent convoitées par les trafiquants locaux et internationaux qui s'approvisionnent auprès de leurs intermédiaires dans les pays voisins avant de les exporter, généralement vers les pays d'Asie dont la Chine.

EAGLE-Togo

Elim CAN Côte d'Ivoire 2023/Double confrontation décisive Togo-Burkina :

Paulo Duarte : "Il ne faut pas qu'on mette la pression sur ces deux matchs"

Les Éperviers du Togo démarrent ce lundi 20 mars 2023 à Marrakech (Maroc), les entraînements pour le match de la 3e journée des éliminatoires de CAN Côte d'Ivoire 2023. Le regroupement a débuté samedi 18 mars avec l'arrivée d'une délégation togolaise depuis Lomé. Les Éperviers jouent les Étalons du Burkina-Faso en aller-retour respectivement le 24 mars à Marrakech et le 28 mars à Lomé. Il s'agit d'une double confrontation importante pour les deux pays surtout pour le Togo qui totalise seulement un (1) point après deux journées disputées. Le pays est actuellement le dernier du groupe B qu'il partage avec le Burkina, l'Eswatini et le Cap-Vert.

Pour cette double confrontation, le coach togolais Paulo Duarte a fait appel à 26 joueurs. La liste a été présentée jeudi 16 mars lors d'une conférence de presse animée par le technicien au siège de la Fédération Togolaise de Football (FTF). Une délégation togolaise a quitté Lomé samedi à l'aube pour le regroupement. Elle était composée des joueurs comme Tawfik Moukaila, Wassiou Ouro-Gneni et Evra Agbagnou et le staff. Ce groupe était attendu au camp de base du Kenzi Farah Rose Garden,

avec l'attaquant Ismail Ouro-Agoro. Le reste des joueurs a rejoint le camp dans la soirée et dimanche.

Le Togo, mal en point...

Après une défaite contre le Cap-Vert et un match nul contre l'Eswatini, les Éperviers sont mal en point dans leur groupe avec seulement 1 point après deux journées. C'est donc avec une bonne dose de pression que Paulo Duarte et ses pou-lains attendent cette double confrontation des éliminatoires de CAN CI 2023. D'une part le Burkina premier du groupe avec six (6) points compte acter sa qualification en battant le Togo sur cette double confrontation. " Je constate avec plaisir qu'il y a moins de joueurs blessés au sein du groupe des Étalons. On a une double confrontation face au Togo en mars, comptant pour les Éliminatoires de la CAN 2023. Tout le monde connaît l'enjeu de ces deux matchs pour la qualification. C'est sûr qu'on y va pour chercher les six points, mais il ne faut pas s'affoler. Le premier match que l'on jouera le 24 mars à Marrakech est capital avant le voyage à Lomé, le 28 ", a déclaré il y a quelques semaines, le coach des Étalons Hubert Velud sur Burkina Info TV.



Paulo Duarte, sélectionneur des Éperviers

De l'autre, le Togo, dernier du groupe B compte se relancer dans cette course en engrangeant le maximum de points face au Burkina pour envisager la qualification lors des 5e et 6e journées. " On ne va pas jouer pour défendre. On va jouer pour gagner. On doit gagner et on a besoin de cette victoire. On a raté 5 points et ce n'est pas la force de l'adversaire. Nous sommes les coupables. On pense à faire le maximum de points... Nous avons encore quatre matchs à jouer dans ce groupe. Il ne faut pas qu'on mette la pression sur ces deux matchs. Tout est encore jouable ", a laissé entendre Paulo Duarte lors de la présentation de sa liste jeudi.

Il y a quelques semaines, le coach togolais affichait son optimisme et son envie de déjouer le plan Burkinabè. " Ces deux matchs sont très importants. Il ne faut pas manquer de le reconnaître. Nous devons faire le maximum de points durant ces deux oppositions avec une sélection burkinabé qui est dans un meilleur ranking. C'est une équipe en confiance, jeune et rapide. En-dehors de cela, le Togo a mal débuté ces éliminatoires. Le Togo avait fait six matchs sans défaites avant l'Eswatini. Aujourd'hui, nous sommes derniers et nous devons gagner. Cela me fait du bien d'écouter Hubert Velud faire une déclaration pareille parce qu'il nous néglige totalement et c'est bon. Il a un excès de confiance " a-t-il dit.

Nous devons être sur le terrain avec l'objectif de gagner

Le Togo est certes dans une situation compliquée, mais pas insurmontable d'après le sélectionneur des Éperviers. Il comp-

te en effet mettre le paquet face au Burkina et se projeter sur les deux derniers matchs. Tout est encore possible pour que le Togo participe à la messe continentale de football en Côte d'Ivoire. Pour Paulo Duarte, il suffit de gagner les 4 prochains matchs et le tour est joué.

" Il faut jouer jusqu'au bout et attendre les autres résultats. Prendre 4 ou 6 points face au Burkina Faso, ce sera une bonne chose. On doit prendre match par match. Lors de la dernière journée, il faut qu'on ait notre destin entre nos mains. Mon objectif, c'est d'arriver au dernier match avec la possibilité de gagner et d'obtenir la qualification. Pour y arriver, il faut que nous gagnions et que les autres n'en fassent pas autant. Si on gagne nos 4 derniers matchs, on est qualifié. Il n'y aura plus de calcul à faire. Nous devons être sur le terrain avec l'objectif de gagner. Chaque match est désormais pour nous une finale ", a-t-il indiqué en conférence de presse.

Polémique autour de la liste de Paulo Duarte

Parmi les 26 joueurs convoqués, on note cinq 5 joueurs locaux à l'instar du gardien de l'ASCK, Wassiou Ouro-Gneni, Roland Amouzou et Ouatarra Moutalabou de l'ASKO de Kara, Marcelle Agbagnon de l'AS OTR et Harissou Ouro-Bodi de ASKO de Kara. La grande surprise sur cette liste est la non-convocation de Tchakei Marouf de l'AS Vita Club du Cameroun. Très en forme dans son club, il regardera les deux matchs des Éperviers à travers son écran. Pour cause, le sélectionneur estime qu'il ne donne pas assez lorsqu'il est en sélection. " On ne va pas l'inviter

seulement pour frapper les coups francs et marcher sur le terrain. Ce n'est pas une bonne image. Il faut qu'il se batte pour gagner sa place en sélection " a regretté Paulo Duarte.

Sauf que ce dernier n'a pas convaincu plus d'un. Beaucoup regrettent cette décision du coach de ne pas convoquer Tchakei Marouf. Si l'idée est de piquer l'orgueil du joueur afin qu'il donne le meilleur de lui-même, certains amoureux du ballon rond ne la partagent pas. Pour eux, l'ancien sociétaire de ASKO de Kara est l'un des meilleurs joueurs togolais du moment et donc mérite d'être appelé pour cette double confrontation et apporter sa contribution.

Le public appelé à faire soutenir la sélection

Dos au mur, les Éperviers du Togo doivent sortir le grand jeu les 24 et 28 mars. En-tout-cas s'ils veulent participer à la CAN Côte d'Ivoire 2023. Une grande responsabilité que seuls les joueurs ne peuvent pas assurer. Le public sportif qui est le 12e homme doit aussi faire sa part. Les Éperviers sont dans une situation compliquée et ont besoin d'une mobilisation en bloc de tous les Togolais.

Il y a quelques mois, le Président de la FTF, Guy Kossi Akpovy a lancé " l'opération sauver l'Épervier ". Il s'agit selon lui, de mobiliser à travers ce créneau tous les acteurs à tous les niveaux derrière les éperviers pour rendre effective la qualification à la CAN 2023 en Côte d'Ivoire.

" Si l'équipe nationale doit réussir, c'est une affaire de tous les Togolais ; lorsque les Éperviers ont match, ça devient une affaire nationale voilà pourquoi je lance cet appel à tout le monde pour une mobilisation totale dans tout le Togo, il y a encore de l'espoir et nous allons surfer là-dessus ".

Rappelons que plusieurs joueurs manqueront à l'appel de Paulo Duarte. Il s'agit notamment de Placca Fessou, Floyd Ayité, Agbozo Klousseh et Frédéric Ananou sont absents pour les deux matchs en raison de blessures.

Stanislas AZIATO

LA ROUTE, MA VIE

Pour ma **sécurité** et celle des usagers de la route, je contribue à l'entretien du réseau routier : je paie ma **Taxe sur les Véhicules à Moteur (TVM)**. La TVM est une taxe annuelle. Elle est payée au plus tard le 31 mars de chaque année.

Un réseau routier en bon état prolonge la durée de vie de mon engin.

FEDERER POUR BATIR

www.otr.tg

Puissance fiscale	Tarif (CFA)
16 à 20 CV	50 000 francs par an
Plus de 20 CV	55 000 francs par an

NB : Les tarifs ci-dessus sont réduits de 50% pour les redevables de la TPU des transporteurs routiers.

4. OÙ SE FAIT LE PAIEMENT DE LA TAXE SUR LES VÉHICULES À MOTEUR ?

La TVM est payable dans tous les centres des impôts sur toute l'étendue du territoire national et au guichet de l'OTR à la Direction des Transports Routiers et Ferroviaires (DTRF).

5. COMMENT SE FAIT LE PAIEMENT DE LA TAXE SUR LES VÉHICULES À MOTEUR ?

La taxe sur les véhicules à moteur (TVM) est payable en totalité en un seul terme pour l'année civile.

Pour les motocyclettes (Tricycle y compris), le paiement est dû une seule fois, notamment au moment de leur immatriculation.

Pour les véhicules autres que les motocyclettes, le paiement de la Taxe sur les Véhicules à Moteur est dû au moment de leur immatriculation pour la première année et au plus tard la fin du premier trimestre (31 mars) pour les autres années. Pour les redevables de l'IS, l'exigibilité est constituée par le paiement du solde de l'IS au moment du dépôt de la déclaration annuelle de résultat.

Office Togolais des Recettes - OTR

8201

+228 90 99 41 01

FEDERER POUR BATIR
www.otr.tg

OTR
OFFICE TOGOLAIS DES RECETTES

FEDERER POUR BATIR
www.otr.tg

1. POURQUOI UNE TAXE SUR LES VÉHICULES À MOTEUR ?

«La route du développement passe par le développement de la route». Ce dicton a tout son sens dans le paysage togolais puisque nous sommes dans la dynamique d'un décollage en matière de développement. Le réseau routier togolais a besoin d'être élargi et surtout d'être mieux entretenu, ce qui nécessite de fonds supplémentaires. C'est dans le souci d'améliorer l'entretien de nos routes qu'est instituée la Taxe sur les Véhicules à Moteur (TVM).

2. QUI SONT CEUX QUI DOIVENT PAYER LA TAXE SUR LES VÉHICULES À MOTEUR ?

A l'exception des ambulances ou véhicules spéciaux de transport de malades ou de ceux des personnes à mobilité réduite, des véhicules en transit, des véhicules des Forces Armées, de la Gendarmerie, de la Police et des Sapeurs-pompiers, des corps diplomatique ou consulaire, des véhicules d'essai des maisons concessionnaires, des engins à usage agricole et des motocyclettes de 125 cm³ et moins ; tous les propriétaires des autres véhicules à moteur empruntant les routes sont tenus de payer la Taxe sur les Véhicules à Moteur (TVM).

3. COMBIEN DOIVENT PAYER LES PROPRIÉTAIRES DES DIFFÉRENTS VÉHICULES ?

• Motocyclettes

Cylindrée	Tarif (CFA)
Motos de plus de 125 cm ³	15 000 francs
Motos à trois (03) roues	40 000 francs

• Véhicules affectés au transport de personnes :

Puissance fiscale	Tarif (CFA)
Moins de 5 CV	5 000 francs par an
5 à 7 CV	10 000 francs par an
8 à 11 CV	15 000 francs par an
12 à 15 CV	20 000 francs par an
16 à 20 CV	30 000 francs par an
Plus de 20 CV	40 000 francs par an

• Véhicules affectés au transport de marchandises et autres (en CFA) :

Puissance fiscale	Tarif (CFA)
Moins de 5 CV	20 000 francs par an
5 à 7 CV	30 000 francs par an
8 à 11 CV	40 000 francs par an
12 à 15 CV	45 000 francs par an

Togocom le plus grand réseau 100% 4G+!

98% de la population togolaise couverte



togocom.98

Avancer. Pour vous. Pour tous.



Togocom

du **26** au **09**
AVRIL MAI
CETEF-LOME
TOGO 2000

FESTIVAL INTERNATIONAL
LA MARMITE 2023
FESMA
De la ferme à l'assiette



APPEL AUX EXPOSANTS

**LA PLUS GRANDE
FOIRE/ EXPOSITION
DE LA RESTAURATION ET
DE L'AGRO - ALIMENTAIRE**

+ 50 000
visiteurs attendus

- Une ambiance quotidienne entretenue sur le site
- Une promotion offerte pour vos produits et services
- Une visibilité garantie pour votre entreprise

RESERVEZ VOTRE STAND MAINTENANT



www.festivalamarmite.com

+228 90 11 05 06 / +228 70 17 09 93 / +228 79 94 77 91